rait pour 10 francs et M. Loubet pour 5 francs. (Applaudissements et rires.)

A la majorité de 460 voix contre 72, sur 532 votants, l'amendement de M. Sembat est repoussé.

Les délits de diffamation

M. DEVEZE présente un amendement tendant à ajouter à la fin de l'alinéa 1er de l'article 2 les mots suivants : « et des délits de diffamation en général ».

Ce n'est pas au législateur qu'il appartien de mettre fin à la poursuite contre les diffamateurs ; c'est le diffamé qui, seul, a le droit de se désister ; on ne doit pas le forcer à le faire.

M. DALIMIER appuie l'amendement de M. Devèze.

BRIAND dit que le gouvernement n'a fait que reproduire une disposition qui se trouve dans toutes les lois d'amnistie ; on n'aurait pas compris qu'elle manquât dans cette loi.

Les personnes diffamées ne sont pas désarmées puisqu'il leur reste l'action civile. (Mouvements divers.)

Sans doute, il y a certains inconvénients à multiplier ainsi les amnisties en faveur des diffamateurs ; il n'y a pas eu moins de 15 amnisties en 30 ans.

Tous les hommes politiques sont et seront exposés aux calomnies et aux diffamations ; le ministre lui-même n'a pas été épargné, mais ce n'est pas une raison pour ne pas se conformer aux précédents en cette matière. (Applaudissements.)

M. DEVEZE dit que, si les hommes politiques peuvent renoncer à poursuivre leurs diffamateurs, ils ne doivent pas imposer aux autres une telle renonciation.

D'ailleurs, les précédents montrent que jusqu'en 1900, ces délits ont été exclus de l'amnistie.

C'est donc revenir à la tradition que d'ajouter cette exception à la loi actuelle. (Applaudissements sur divers bancs à gauche.)

A la majorité de 343 voix contre 245, sur 578 votants, l'amendement de M. Devèze est adopté. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Le paragraphe 2 ainsi modifié est adopté ainsi que le 2e et le 3e.

Les contraventions

M. LE PRESIDENT fait connaître qu'il y a une série d'amendements visant les contraventions.

M. PICHERY présente un amendement tendant à ajouter un alinéa ainsi conçu :

« 4. Tous les délits et contraventions de navigation maritime, de pêche fluviale et maritime, détournement d'épaves, de chasse, en matière forestière, de grande et petite voirie, de police sanitaire des animaux, de police de roulage et de simple police, quel que soit le tribunal qui ait statué ; délits et contraventions aux lois, décrets et arrêtés qui régissent le service des postes et des télégraphes ; délits et contraventions à la police des chemins de fer et tramways, à l'exception des infractions réprimées par les articles 19 et 20 de la loi du 15 juillet 1845 ».

M. LE RAPPORTEUR combat l'amendement.

Il ne faut pas que des lois qui sont nécessaires restent sans sanction : il ne faut pas s'arrêter à des cas spéciaux, il faut voir le principe. Si la Chambre admet une catégorie, il lui sera impossible d'en refuser d'autres. (Très bien, très bien).

VIVIANI fait observer que l'amendement étend le bénéfice de l'amnistie à toutes les contraventions du travail.

Le Gouvernement est décidé à combattre, en tout cas, cette partie de l'amendement. (Très bien, très bien).

M. LE PRESIDENT dit qu'il va appeler successivement toutes les parties de l'amendement.

M. THOMSON combat les premières lignes de l'amendement : « Tous les délits et contraventions de navigation maritime, de pêche fluviale et maritime détournement d'épaves... »

Il voit un gros inconvénient à voter cette disposition par laquelle on amnistierait les délits de pêche à la dynamite.

Plusieurs membres demandent le renvoi à la Commission.

M. PUECH, président de la Commission, dit que l'amendement contient des dispositions beaucoup trop larges et qui s'étendent à toutes sortes d'infractions, et que la Commission n'a pas été appelée à en faire l'examen.

La dernière amnistie date à peine de 18 mois. La précédente avait été votée six mois avant. Si la crise viticole n'avait pas motivé le dépôt d'un nouveau projet d'amnistie, la Chambre ne se trouverait pas en face d'une amnistie nouvelle. Elle doit avoir le courage de ne pas prendre en considération un amendement aussi vaste. (Très bien, très bien sur divers bancs.)

BRIAND demande à la Chambre de s'en tenir au texte présenté par le Gouvernement qui est très large et de repousser tous les amendements si elle veut qu'il puisse être voté en temps utile par le Sénat.

VAILLANT demande le renvoi de toute cette série d'amendements à la commission.

M. LE RAPPORTEUR dit que la Commission les a examinés et renoussés.

Le renvoi des amendements à la commission est ordonné.

M. SEMBAT demande que la commission se réunisse tout de suite et dépose son rapport sans attendre à demain.

Voix nombreuses. — A demain !

La suite de la discussion est renvoyée à demain mardi, à 2 heures.

Les Affaires du Maroc

MOULAI HAFID S'ADRESSE AU CORPS DIPLOMATIQUE ET DEMANDE QU'ON LE RECONNAISSE. — LES PREPARATIFS D'UNE NOUVELLE ACTION. — LE COMMERCE DE CASABLANCA.

Moulai Hafid a envoyé une autre lettre aux légations ici, leur demandant de le reconnaître comme sultan. Il consent à observer toutes les stipulations de la convention d'Algésiras.

A CASABLANCA

Tanger, 30 mars. — De Casablanca, le 28. — Les préparatifs d'une nouvelle action continuent. Les généraux Lyautey et d'Amade passent des revues et procèdent à des inspections. Ils confèrent fréquemment sur les dispositions à prendre.

Le mauvais temps a empêché toute action la semaine dernière.

Les transports sont restés plusieurs jours sur rade sans pouvoir débarquer.

Mouley Hafid campe sur la rive droite de la Morbea. Il se rapproche de la Chaouia.

Des convois considérables de vivres et de munitions sont expédiés à Médiouna et à Ber Rechid.

Les opérations nouvelles seront dirigées contre les Mdakras.

Un poste retranché, occupé militairement sera installé près de Souk Tenin.

Les tirailleurs sénégalais sont installés au camp de Casablanca avec leurs femmes et leurs enfants.

Le marché local est très animé. Les indigènes et les Européens de toutes nations, tirant grand profit des fournitures de subsistance à l'intendance, maugréent moins contre l'occupation française.

RAISSOULI GOUVERNEUR DE FEZ

Tanger, 30 mars. — Raissouli, qui devait s'exhiber sur les planches d'un music-hall anglais, et qui a refusé les propositions qu'on lui faisait à la suite de la mise en liberté du caïd Mac Léan, va devenir fonctionnaire hafidiste.

Il est arrivé hier soir à sept heures à Tanger, suivi de trente cavaliers et de cent cinquante fantassins. Il est descendu dans une maison maurèsque, à mille mètres des portes de la ville, du côté sud. La moitié de l'escorte est retournée en arrière, jusqu'au campement qui se trouve à une quinzaine de kilomètres.

Raissouli visitera dans la soirée Si Mohammed Guebbas. Aucune décision ne sera arrêtée entre le makhzen et Raissouli avant l'arrivée de sir G. H. Lowther, ministre d'Angleterre, qui doit être ici mercredi.

Le makhzen propose à Raissouli d'accompagner la mahalla de Tanger à Fez, où il serait nommé gouverneur de la ville, ou bien de se charger du gouvernement des tribus entre Tanger, El-Açar et Larache, afin que le makhzen puisse retirer ses garnisons de cette région pour les envoyer à Fez.

LE COMMERCE DE CASABLANCA

Il résulte d'un rapport du consul de France à Casablanca que le nombre des navires ayant fait escale dans ce port, du 1er août 1907 au 31 janvier 1908, a été de 176, avec un déplacement total de 120.034 tonnes. Ce mouvement maritime se distribue de la façon suivante :

France, 62 (51,188 tonnes) ; Angleterre, 43 (28,259 t.) ; Espagne, 38 (17,135 t.) ; Allemagne, 19 (16,637 t.) ; Italie, 7 (4,683 t.) ; autres pays, 7 (1,832 t.).

Le commerce lui-même se répartit de la façon suivante :

	Importations		Exportat.		Total
France .	1,645.786	+	806,399	=	2,452,185
Allemag.	96.354	+	1,240,057	=	1,336,411
Angleterre .	340,611	+	628,184	=	768,795
Espagne	212,126	+	233,070	=	445.196
Italie. .	4 930	+	90,692	=	95,622
Total . .	2,229,807	+	2,998,402	=	5,296,209

LA SITUATION A FEZ

Tanger, 30 mars. — Les dernières nouvelles de Fez signalent une recrudescence de l'agitation. Voici, d'après les lettres que je reçois de sources diverses, datées du 24, le résumé de la situation.

Les chorfa d'Ouezan et leurs partisans ont provoqué un mouvement populaire contre le gouverneur Zerouati. Ils l'accusent de prévarication et de sentiments hafidistes assez tièdes.

Zerouati, pour se défendre contre cette accusation, a produit deux lettres à lui adressées par Moulay-Hafid, dans lesquelles celui-ci lui témoigne sa confiance et le nomme chef de tous les services administratifs à Fez.

Grâce à l'impression produite par ces lettres et à l'intervention de Moulai Abdesslam el Mrani, khalifa du prétendant, l'ordre s'est à peu près rétabli ; mais on dit que les chorfa d'Ouezzan ont écrit à ce dernier, demandant instamment la destitution de Zerouati.

Les cavaliers cherarda que les autorités de Fez avaient attirés ici, pour les décider à proclamer Mouley-Hafid, ont fini, après avoir reçu une somme de dix mille francs, par faire semblant d'acquiescer à ce désir. Ils ont promis la soumission entière de leur tribu. Mais on se montre ici fort sceptique sur la sincérité de cette soumission.

Le chef Kitani, qui continue sa tournée dans les pays berbères, a failli être enlevé par une fraction des Zemmour favorable à Moulei Abd el Aziz.

SANGLANT DRAME
A ROUBAIX

Au cours d'une discussion, un jeune homme tue son beau-père d'un coup de couteau. — Le Parquet enquête sur les causes du drame.

Nous avons raconté, de façon très succincte, le drame de famille qui se déroula dans la nuit de dimanche à lundi, au numéro 17 de la rue de Lille.

Un jeune homme de 19 ans, Georges Beauchart, à la suite d'une courte discussion qui aurait dégénéré en rixe, s'était emparé d'un couteau et l'avait plongé dans le corps de son beau-père, Camille Bécue.

Arrêté peu après, le meurtrier qui ne semblait avoir aucun remords, était conduit au poste central tandis qu'on interrogeait sa mère qui, très émue, cherchait à le défendre de son mieux tout en se donnant à chaque instant des démentis.

La pauvre femme était, en effet, la première cause de la rixe, l'instigatrice inconsciente du crime. On comprend donc son émoi.

Georges veut sortir

M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son secrétaire, M. Bastoen, est arrivé, hier, à Roubaix. Il était attendu à la gare par deux commissaires qui l'ont conduit au poste du premier arrondissement où le meurtrier avait été conduit quelques minutes avant son arrivée. Georges Beauchart qui n'avait cessé de pleurer depuis son arrestation, a changé d'attitude dès son arrivée rue Saint-Vincent. C'est d'une voix ferme qu'il explique le drame et à aucun moment une larme ne viendra s'égarer au coin de ses paupières.

L'affaire est des plus simples et ce que nous avons narré hier, suffisait pour donner une idée générale de l'incident qui se termina par un crime.

Georges Beauchart ne travaille plus depuis huit grandes semaines et son beau-père mécontent, ne manquait pas une occasion de lui faire sentir qu'un jeune homme de son âge doit travailler très assidûment.

Camille Bécue prêchait d'exemple, du reste : tout le monde s'accorde à le dire. Le ménage très uni d'abord, se ressentait des petites scènes qui éclataient entre le beau-père et le beau-fils. Des deux côtés, on s'aigrissait.

Dimanche, vers trois heures, Georges sollicita la permission de sortir et son beau-père accéda à son désir en lui intimant l'ordre d'être rentré pour 8 heures et demie.

C'est, bien entendu, le récit du criminel que nous donnons.

Sa mère alla le trouver au moment où il s'apprêtait pour sortir et comme il lui racontait son entrevue avec Bécue :

— Ne l'écoute pas, dit-elle et fais à ta guise. Si tu rentres à 9 heures et demie, ce sera bon.

— Mais si Camille n'est pas content.

— S'il n'est pas content, laisse-moi faire, je lui répondrai.

Le retour

Fort des paroles de sa mère, Georges s'en fut voir les chars : il se promena un moment dans la rue de la Gare, puis, comme il avait l'habitude de le faire, il s'en fut jouer une partie de piquet avec des amis.

Nous avons pu voir quelques-uns de ses partenaires et tous sont unanimes à dire que lorsqu'il les quitta à 8 heures du soir, il était « de sang frais ».

Il était bien décidé à ne pas dépasser l'heure de la permission et prit le chemin de son domicile.

Cette courte parenthèse fermée, reprenons la déposition faite par lui devant le juge d'instruction.

Georges Beauchart arrive rue de Lille et s'arrête, avant de rentrer chez lui, à l'estaminet Alexandre Dejas, à l'angle des rues de Lille et des Arts. C'est là son plus grand tort, car il est 9 heures 20 et son beau-père qui se trouve justement à cet estaminet, constate l'heure de sa rentrée.

Camille Bécue ne dit rien, il laisse partir son beau-fils mais le suit de fort près. Il pénètre dans la maison presque aussitôt et commence à faire des reproches.

Georges ne répond pas et se met à table.

Le drame

Au milieu du dîner la scène recommence.

Je l'avais dit de rentrer à 8 heures et demie, s'écrie Bécue ; pourquoi n'avoir pas obéi. Il me semble que c'est moi qui commande ici.

Nous sommes deux pour commander, riposte aussitôt Mme Bécue. Ce qui lui attire cette riposte.

Toi tu vas te taire où sans cela tu vas recevoir une « trique ».

Essaie donc un peu, répond la femme.

Alors, dit Georges, mon beau père se leva et saisit ma mère à la gorge. Une lutte terrible s'engagea entre eux, et je me suis précipité pour les séparer.

Le sang n'est pas de l'eau, M. le juge !

Mon beau-père tournant sa colère contre moi, lâcha ma mère et me saisit à la gorge. Je me crus en danger et, saisissant un couteau qui se trouvait sur la table je lui en portai un violent coup.

Le récit de la mère

Il diffère peu de celui du fils en ce qui concerne, du moins, les préliminaires du drame. On trouve une différence au moment de l'action.

Elle déclare que son mari la terrassa par deux fois et que c'est seulement au moment où elle toucha terre en dernier lieu que son fils volant à son secours frappa Camille Bécue.

Il y a là une nuance que l'instruction arrivera peut-être à éclaircir mais qui pourrait changer la face des choses et atténuer la responsabilité de l'inculpé.

Si on veut écouter le fils, la mère n'était pas en danger. Si on croit Mme Bécue ce n'est plus tout à fait la même chose.

Les témoins

Ils sont deux, mais ne jettent pas beaucoup de clarté sur cette affaire.

Mme Dezyn déclare que le ménage était très uni jusqu'à ces temps derniers. Les premières discussions commencèrent lorsque Georges Beauchart cessa de travailler. Cependant on n'entendait pas grand bruit.

Dans la soirée de dimanche, ayant entendu des cris et des gémissements elle entra dans la maison et trouva Camille Bécue râlant sur une chaise.

Que s'est-il donc passé ? s'écria-t-elle.

Georges m'a frappé, soupira le blessé.

Ce furent ses dernières paroles. Georges était là, tout auprès de sa victime, absolument abasourdi, regrettant déjà l'acte commis, car comme il le dit lui-même, il n'avait rien à reprocher à son beau-père qui le traitait comme son propre fils.

Elle n'eut pas le courage de lui adresser un reproche, mais aperçevant le couteau couvert de sang, elle le prit et le cacha.

C'est elle qui le remit aux agents lorsqu'ils vinrent arrêter le meurtrier.

Les autres personnes entendues, n'ont rien vu, leur témoignage est donc de peu d'importance.

Le cadavre conduit à la morgue de l'Hôtel-Dieu sera autopsié aujourd'hui à 9 heures et demie par le docteur Dutilleul puis rendu ensuite à la famille qui l'a réclamé.

Georges Beauchart est parti pour Lille aussitôt après son interrogatoire.

La Guerre du Tabac

LA TERREUR EN KENTUCKY. — DES RODEURS PILLENT LES FERMES. — ON APPLIQUE LA LOI MATIALE

New-York, 31 mars. — Une véritable terreur règne en moment dans l'Etat de Kentucky : des bandes d'hommes armés et masqués parcourent les campagnes la nuit, ravageant les plantations, brûlant les fermes, infligeant de mauvais traitements aux habitants tirant dans les maisons des coups de feu qui ont blessé et tué jusqu'à des femmes et des enfants. Le gouverneur de l'Etat est presque impuissant à réprimer ces désordres.

La cause de ce lamentable état de choses est la « guerre du tabac » qui a éclaté vers le mois de novembre dernier. On sait que les Etats du centre de l'Amérique du Nord, Virginie, Caroline, Maryland et surtout Kentycky forment une des principles régions productrices de tabac du monde. C'est là que pousse notamment tout le tabac blond et légèrement aromatisé que nous nommons « tabac anglais », parce que c'est celui que fument les Anglais. Mais on y cultive également du tabac extrêmement noir, celui, par exemple, que l'on prise. La production totale de tabac dans le monde étant (1905) de 2.175.193.000 livres anglaises, les Etats-Unis en produisent à eux seuls environ deux cinquièmes : 830.000.000 de livres.

Or, le marché du tabac aux Etats-Unis est, naturellement, entre les mains d'un trust, l' « American Tobacco Company ». Les fermiers du Kentucky — gens têtus et obstinés s'il en fût — s'avisèrent que le trust abusait de son monopole pour abaisser les prix d'achat et exploiter les cultivateurs.

Ils se décidèrent donc à une entente — un « pool » — pour lutter contre le trust. L' « American Society of Equity » se forma dans le but d'accaparer toutes les récoltes de tabac et de les garder jusqu'à ce que le trust fût disposé à payer le prix qu'elle en demandait : elle détient en ce moment deux récoltes. Pour donner une idée des intérêts engagés, disons qu'il y a 75.000 fermiers cultivant le tabac en Kentucky, et que le stock dont il s'agit est de 350.000.000 de livres, valant 174.895.500 francs.

Mais pour qu'un pareil plan réussisse, il faut qu'il n'y ait pas de défections : or, un certain nombre de fermiers continuaient à vendre du tabac au trust. C'est contre eux que furent organisées les chevauchées nocturnes.

Des bandes de cavaliers ont pillé leurs fermes, brûlé leurs récoltes et les ont eux-mêmes fouettés cruellement. Quelquefois des rencontres ont eu lieu entre les victimes et le « Night riders » ; des batailles ont sérieusement été sur les dents ; mais elle ne peut arriver à saisir les nocturnes malfaiteurs et à empêcher leurs expéditions.

D'autre part, le trust du tabac déclare que le marché est parfaitement libre et qu'il n'a aucune responsabilité dans ces troubles.

La conséquence première de cette situation sera sans doute de faire monter le prix du tabac originaire de ces régions.

LE KRACH
ROCHETTE

LES CLIENTS ET LES ACTIONNAIRES DANS LES BANQUES. — LES OPERATIONS DE MM. GRAUX ET LEMARQUIS, ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES. — LES COURS REMONTENT.

Paris, 30 mars. — On avait annoncé pour aujourd'hui l'ouverture des banques Rochette. Sur la foi de cette information, les clients sont venus nombreux aux bureaux du Crédit Minier et Industriel et de la Banque Franco-Espagnole.

Au Crédit Minier ils ne sont pas encore reçus. M. Graux, sequestre, aidé par les employés, y termine l'inventaire.

Le secrétaire général nous déclare que vraisemblablement, la banque pourrait reprendre aujourd'hui même toutes ses opérations si elle le voulait. Mais certainement demain, tous les services seront ouverts.

— « J'ai reçu, dit le secrétaire général, des ordres d'achat ou de vente de certains clients ; je ne les diffère que par discrétion ; je les exécuterai demain, quand la banque aura effectivement repris sa vie normale et ses opérations courantes ».

Chaque client sera, paraît-il officiellement averti de la réouverture par une lettre particulière.

Rue Saint-Georges, au siège de la Banque Franco-Espagnole, les clients sont venus aussi très nombreux. Ils sont reçus par les employés qui leur donnent tous les renseignements qu'ils désirent.

La banque n'a pas encore repris ses opérations, mais ce sera aussi pour demain.

Des ordres ont été donnés pour que toutes les succursales de province puissent ouvrir immédiatement leurs guichets.

A la banque franco-espagnole

Il y a plus de monde encore que ce matin aux bureaux des banques Rochette. Actionnaires et clients viennent aux renseignements. Mais il n'y a qu'à la Banque Franco-Espagnole qu'ils sont admis dans les bureaux, où on se borne à leur donner des renseignements.

Il est à peu près certain, comme nous l'avons déjà dit, que les bureaux des deux établissements reprendront dès demain leurs opérations. MM. Graux et Lemarquis ont été mis en rapport avec les nouveaux administrateurs délégués à l'effet de prendre les dernières dispositions.

Des fonds ont été mis à la disposition des deux établissements pour assurer les paiements nécessaires.

M. Lemarquis est venu à deux heures avec M. Manuel Martin de Oliva, le nouvel administrateur délégué de la Franco-Espagnole. Il a vérifié la caisse, examiné la comptabilité et a demandé aux préposés à ces services la certification des bordereaux, puis il a réclamé le double de ces pièces de comptabilité.

Les Cours des Valeurs Rochette

Voici, de samedi 21 mars à hier, les variations de valeurs lancées par Rochette :

Mancnons Hella, samedi, 541 ; lundi, 80 — 260 ; mardi, 20 — 55 ; mercredi, 55 — 75 ; jeudi, 70 — 90 ; vendredi, 95 — 115 ; samedi, 120 — 139 ; lundi, 220 — 285.

Buisson Hella, samedi, 58 ; lundi, 8 — 16 ; mardi, 2 — 11 ; mercredi, 11 — 16 ; jeudi, 12 — 17 ; vendredi, 16 — 26 ; samedi, 26 — 46 ; lundi, 28 — 38.

Mines de Nerva, samedi, 25 ; lundi, 3 — 13 ; mardi, 2.50 — 7 ; mercredi, 4.50 — 8 ; jeudi, 5 — 7.50 ; vendredi, 8 — 9.25 ; samedi, 7.50 — 9 ; lundi, 9 — 10.

Syndicat minier, samedi, 200 ; lundi, 60 — 100 ; mardi, 50 — 40 ; mercredi, 27 — 40 (marché libre), 26 — 35 (cote du Syndicat) ; jeudi, 28 — 40 ; vendredi, 50 — 53 ; samedi, 50 — 55 ; lundi, 60 — 75.

Charbonnages de Laviana, samedi, 169 ; lundi, 20 ; mardi, 2 ; mercredi, 5 — 20 ; jeudi, 10 — 18 ; vendredi, 20 — 25 ; samedi, 26 — 40 ; lundi, 70 — 150.

Banque Franco-Espagnole, samedi 324 ; lundi, 50 ; mardi, 14 — 60 ; mercredi, 50 — 90 ; jeudi, 61 — 75 ; vendredi, 72.50 — 90 ; samedi, 77.50 — 85 ; lundi, 100-195.

Un détachement attaqué en Mauritanie

Un capitaine tué, un lieutenant blessé. — Les Maures ont douze tués.

Paris, 30 mars. — Nous avons annoncé récemment qu'un détachement, parti du poste d'Akjoucht (et non Akoudjeft, situé plus haut dans le nord), avait été attaqué et qu'un officier avait été tué. Le ministère des colonies a reçu les informations suivantes sur cet incident.

L'engagement dont il s'agit s'est terminé à notre avantage, mais nous avons perdu un officier de grand mérite, le capitaine Repoux.

Le capitaine Repoux, commandant le poste d'Akjoucht, qui était parti en reconnaissance avec le lieutenant Schmitt, deux sous-officiers et quarante hommes, a été attaqué, le 16 mars, à vingt kilomètres de Yagharef, par un groupe de Maures, armés de fusils à tir rapide et commandés par Ould Siai, dissident, prétendant au titre d'émir du Trarza.

Par suite de l'envoi d'une patrouille et de la nécessité de garder les chameaux, le capitaine Repoux n'avait sous la main que vingt-six fusils au début de l'action.

Vers trois heures du soir, les Maures, qui avaient beaucoup de munitions et utilisaient habilement le terrain pour s'abriter, ont ouvert un feu violent sur nos troupes.

Le capitaine Repoux fut bientôt tué ; ensuite le lieutenant Schmitt fut blessé. Mais, vers cinq heures, la patrouille qui rentrait, prit l'ennemi à revers, en même temps que le lieutenant Schmitt se lançait en avant et forçait les Maures à prendre la fuite.

La poursuite se continua pendant une heure. Les pertes de l'ennemi sont de douze cadavres ; cinq fusils à tir rapide leur ont été pris. De notre côté, nous avons eu le capitaine Repoux et un homme tués, le lieutenant Schmitt et un homme blessés. Le détachement est rentré à Akjoucht avec le corps du capitaine Repoux.

Des informations reçues au ministère des colonies il résulte que la reconnaissance dont il s'agit aurait dépassé les limites fixées expressément à différentes reprises par le gouverneur général de l'Afrique occidentale française en vue d'éviter les conséquences d'une pénétration insuffisamment préparée dans l'Adrar. Le chef de bataillon commandant le cercle du Trarza se rend en personne à Akjoucht pour enquêter.

L'AMBASSADEUR AMERICAIN
refusé par l'Allemagne

La fin d'un incident. — Le désaccord était déterminé par un simple malentendu.

Berlin, 30 mars. — M. Tower, ambassadeur des Etats-Unis à Berlin, devant être rappelé à Washington par son gouvernement, le président Roosevelt avait présenté M. Hill, le ministre américain de La Haye.

Ce choix, soumis au gouvernement allemand, ne fut pas ratifié. L'Allemagne se refusa à agréer M. Hill. Il résulta dans toutes les chancelleries une vive émotion. On crut pour un moment à des complications diplomatiques sérieuses. Il n'y avait, au fond, qu'un malentendu que la note suivante, publiée ce soir, suffira sans nul doute à dissiper :

« Il a paru dans la presse étrangère des notes relatives à l'affaire Hill se basant sur cette erreur que l'on avait l'intention de retirer l'agrément donné l'automne dernier à la nomination de M. Hill. On n'a jamais eu pareille idée. Il est exact cependant que quelques doutes s'étaient ultérieurement élevés au sujet des sentiments que M. Hill pourrait éprouver une fois à Berlin. Ces doutes ont été levés de telle sorte que rien ne gêne plus la nomination de M. Hill à Berlin, et il sera le bienvenu comme il l'eût été auparavant, ou comme tout autre envoyé qualifié de M. Roosevelt. »

L'incident semble clos par cette note officielle.

Il paraît, du reste, que la cause première de toute l'affaire Hill-Tower remonte à une indiscrétion commise également à l'ambassade des Etats-Unis à Berlin et à la suite de laquelle une conversation privée entre l'empereur et M. Tower fut transmise aux journaux américains.

Informations
REGIONALES

Chronique de l'Enseignement

LES CANTINES SCOLAIRES
de l'arrondissement de Lille

L'Association des délégués cantonaux vient de procéder à une enquête sur le fonctionnement des cantines scolaires dans l'arrondissement de Lille.

L'utilité des cantines scolaires n'est pas discutée. Parmi les œuvres complémentaires de l'école, parmi les organisations volontaires de protection, de défense et de développement de l'école, ces cantines tiennent certainement la première place.

Le but de ces excellentes institutions est de faciliter la fréquentation scolaire en assurant aux enfants un abri et la nourriture pour le repas du midi, quand la maison est éloignée de l'école, ou que les parents sont retenus loin du logis par la fabrique ou l'atelier, — et aussi de soulager le budget des familles nécessiteuses.

Un vieux proverbe dit : « Il n'y a pas de bons soldats quand ils ont le ventre vide. » M. Léon Bourgeois a ajouté : « Il n'y a pas de bons élèves dans une école quand les pauvres petits souffrent de la faim. »

Dans notre région, les cantines scolaires datent, croyons-nous, de 1892. Roubaix fut la première ville qui installa des cantines

---

FEUILLETON DU 31 MARS. — N. 10

LE SATYRE
DE WAGNONVILLE

— Eh bien ! là encore le sort s'est tourné contre moi. Bien que j'aie accompli mon crime — si vous appelez cela un crime — sans laisser rien derrière moi qui puisse faire croire que j'en étais l'auteur... je sens que l'on me soupçonne, qu'on me tient à l'écart, qu'une menace pèse sur ma tête. On m'a deviné... Et il ne faut qu'une imprudence... un rien pour changer les doutes en certitudes, et alors...

— Alors ?

— Alors je puis m'attendre à tout... Le père est un homme qui ne plaisante pas...

— Savez-vous, mon cher, interrompit Bertrand, que vous êtes un garçon terriblement dangereux ?... J'avoue que je vous ai fait venir dans l'intention de vous confier une mission grave, périlleuse... A présent, j'hésite beaucoup ! Je vous le prédis... les femmes vous perdront !

— Vous venez de dire, monsieur Bertrand, un mot cruellement vrai. Oui, hélas ! j'adore la femme ! Lorsqu'à peine sorti du collège, j'ai été sans le sou sur le pavé, lorsque j'en étais réduit, pour payer mes inscriptions, pour vivre, à accepter une place de pion au lycée de Lille... je souffrais moins de la faim que de l'absence d'une femme à mes côtés !.. Et je faisais des économies, rognant sur mes maigres repas, afin d'acquérir le droit d'aller passer deux heures au café-concert : dans les promenades, les jours d'été, et de coudoyer ces êtres chéris dont la vue augmentait mon supplice et faisait bouillonner mon sang. C'est vers cette époque que je connus Nina... Ah ! celle-là, je l'aimais et je l'aime encore follement. C'est elle qui, la première, à force de caresses, fit oublier ses rancœurs au pauvre pion... Ce furent là, peut-être, les seules joies de ma vie... J'étais aimé et j'oubliais ma pauvreté !... Puis la maladie vint à la pauvre fille, qui avait tout quitté pour moi et qui était enceinte, connut toutes les douleurs de la misère. C'est alors que je vous rencontrai... Mû par je ne sais quel sentiment, vous me vintes en aide.... C'est grâce à votre intervention que je pus soigner la pauvre Nina, éviter son transport à l'hôpital où la véritable cause de la maladie eût été découverte... Et dans ce cas, c'était une carrière brisée... pis que cela, la Cour d'assises pour elle et pour moi ! C'eût peut-être été préférable !... Ensuite... quand la santé fut revenue, je rêvai de faire oublier à mon amie de si douloureux événements... Non content des dettes déjà contractées, j'en contractai d'autres... Je ne reculai devant aucun expédient... les achats à crédit... les engagements au Mont-de-Piété... et enfin, pour couronner le tout... les faux !... Et de nouveau vous êtes intervenu, vous avez retiré de la circulation les billets qui me perdaient ! Vous m'avez sauvé encore une fois.. Je ne sais vraiment si je vous dois de la reconnaissance... En somme, pourquoi m'avez-vous sauvé ? Vous ne me deviez rien ?

Les yeux mi-clos, le menton appuyé sur sa main, Bertrand écoutait en silence cette confession spontanée du jeune médecin, confession dont pas un détail ne lui était inconnu, mais qu'il semblait prendre plaisir à entendre une fois encore de la bouche de son interlocuteur.

— Je vois, dit-il, que vous n'avez rien oublié... Je vous dirai tout à l'heure, puisque vous désirez le savoir, pourquoi je vous ai sauvé, mais continuez, je vous prie ?

— Ensuite, reprit le docteur Kempen, m'ayant mis à l'abri des poursuites, vous m'avez facilité le moyen d'obtenir mon diplôme en me fournissant les ressources nécessaires... Une fois ma thèse passée, vous avez exigé mon établissement en province... malgré ma répugnance, malgré mon chagrin de me séparer de Nina, qui, elle, se refusait à quitter Lille... je compris que je devais obéir... Mais, au fond de la campagne que j'avais choisie, je rêvais encore à la maîtresse chérie que j'avais laissée ici... Son image m'obsédait... son absence avivait mes désirs et les fautes que j'ai commises... ces fautes, elle en est la cause première et unique...

— Ne vous avais-je pas promis de vous rappeler un jour ?

— Oui, et seule cette espérance me faisait vivre... me soutenait !... Alors, pour oublier, pour me donner le temps d'attendre, j'ai travaillé... Aujourd'hui, mon cher monsieur Bertrand, je suis un savant !... Mon ambition s'est accrue encore, si c'est possible... Pour parvenir au point que je veux atteindre, il me manque bien peu de chose... Vous m'avez fait demander... Je suis à vous corps et âme... Je sais que vous ne m'abandonnerez pas et vous n'aurez pas eu affaire à un ingrat.

— Et quels sont vos projets ? demanda Bertrand.

— M'établir à Paris... Concourir pour le service des hôpitaux... Devenir un grand médecin... Gagner de l'or, beaucoup d'or... Tenez, j'ai revu Nina... elle n'est plus la même... Je ne l'ai plus reconnue. Notre longue séparation lui a fait oublier notre amour passé ! Je voudrais la reconquérir, faire d'elle une femme heureuse, enviée, la mener... la tirer du monde interlope dans lequel elle vit...

— Et combien vous faudrait-il, interrompit Bertrand, pour commencer à mettre à exécution vos projets ?

— Trente mille francs, pas davantage ! répondit le docteur Kempen, et je répondrai de tout !

Il y eut un silence, pendant lequel Bertrand parut se recueillir.

— Vous dites trente mille francs, prononça-t-il enfin, en évitant de rencontrer le regard du médecin, je vous en offre cinquante mille et je vous restitue vos billets faux... si vous consentez à m'obéir.

Kempen pâlit ; il se leva, et, d'un ton de voix tremblant d'émotion :

— Mais... que faut-il faire

Alors, Bertrand leva les yeux et regarda fixement son interlocuteur :

— Il y a, dit-il lentement, il y a à Lille une femme que je veux faire disparaître... J'ai pensé à vous.

Le docteur chancela ; il ouvrit la bouche, sans pouvoir articuler une parole :

— Vous concevez, continua l'homme d'affaires, que l'opération est machinée dans des conditions de sécurité admirables... Aucun péril ou presque pas... si l'homme est énergique et agit promptement... Que mes instructions soient suivies de point en point et je réponds du succès...

— Alors, balbutia le docteur, c'est un crime ?...

— Appelez cela comme vous voudrez... Vous m'avez dit tout à l'heure que vous étiez disposé à tout... que vous m'appartenez corps et âme... Vous n'avez pas menti. Eh bien ! je vous offre une occasion unique de vous libérer et de vous enrichir. Saisissez-la donc ! Acceptez-vous ?

— Est-ce à ma science de médecin, demanda Kempen, que vous comptez avoir recours ?

— Pas du tout, riposta Bertrand, il faut donner le change et faire croire que le crime a été commis par une brute... J'ai choisi un moyen violent... C'est donc, continua-t-il avec un sourire, à votre science de chirurgien que je fais appel. Voyons ? Acceptez-vous ?

Le docteur Kempen fit un pas :

— Tout, prononça-t-il résolument, tout plutôt que la vie que je mène. Disposez donc de moi !

— Ah ! s'écria Bertrand, voilà la réponse que j'attendais. Mon cher, je me connais en hommes. Du jour où je vous vis, je devinai en vous le garçon énergique, décidé à tout, et je résolus de vous mettre à même un jour de réaliser vos désirs. A Lille, vous étiez un peu compromis, vous pouviez vous compromettre davantage. C'est pourquoi je vous ai éloigné... sans vous perdre de vue, toutefois. Voyez combien je m'intéresse à vous ! Je vous ai réservé pour une occasion admirable, à beaux bénéfices et très sûre ! Ah ! vous me remercierez un jour d'avoir songé à vous ! Vous habitez la campagne, vous vous absentez quatre ou huit jours ; vous descendez chez Nina, ce qui évite d'inscrire votre nom sur les livres des hôtels, toujours si indiscrets. Votre petit voyage accompli, vous rentrez tranquillement, avec votre valise bien garnie. Vous attendez que le calme soit fait sur l'affaire, dont vous vous êtes occupé, et quand ladite affaire a été classée, vous allez tranquillement vous installer à Paris et vous devenez un guérisseur d'hommes... célèbre et membre de l'Académie de médecine !

— Mais, objecta le docteur, êtes-vous sûr... toutes les mesures sont-elles bien prises ?

— Sais-je donc un enfant, s'exclama Bertrand, pour m'embarquer dans une affaire dont je ne connaîtrais pas tous les tenants et les aboutissants... Je n'en ai jamais raté une !.. Ecoutez donc !

Et, à voix basse, dans une conversation qui dura près de deux heures, M. Bertrand expliqua au docteur le plan qu'il avait conçu.

Tout à coup, le groom entra et remit à l'homme d'affaires un pli cacheté que venait d'apporter un commissionnaire.

Bertrand déplia le papier et lut :

— « Affaire conclue. — Personne attendue arrivée cette nuit. — Placeur prévenu et indemnisé. — Apporterai fonds demain. — M. »

— Tout va pour le mieux ! s'écria Bertrand en allumant une bougie à la flamme de laquelle il fit brûler le billet qu'il venait de recevoir. Il ne vous reste plus qu'à vous présenter à l'adresse que je vais vous donner... Chez Jameteau, placeur, rue des Oyers, et à attendre les événements... Jameteau ne me connaît pas, mais il est prévenu et vous recevra. Vous n'aurez qu'à prononcer le nom de Malicorne. Voici vingt-cinq louis pour faire face aux menus frais de l'entreprise... Je vais vous fournir moi-même un complet de larbin... et, si vous suivez mes instructions ponctuellement... tout ira bien !

— Je les suivrai ! fit le docteur Kempen.

— Eh bien ! mon ami, bonne chance ! Et, à propos, passez demain soir me dire bonjour... Je veux être sûr avant de rien commencer que la formalité principale est